Fédération des syndicats apicoles du Bas-Rhin

À quoi sert la Fédération ?

À quoi sert la Fédé ?

Un « arrêt sur image », en date du 21 novembre 2026, sur ce qu'est et ce que fait la Fédération des apiculteurs du Bas-Rhin. Ce document a été préparé sur la base des statuts de la Fédération et de toutes les actions et services qu'elle propose aujourd'hui.

Les rôles de la Fédération.

La Fédération représente et défend les intérêts des apiculteurs du Bas-Rhin

Rôles statutaires.

Elle fédère les groupements d'apiculteurs du Bas-Rhin qui ont soumis leur candidature, acceptée par la Fédération. Les apiculteurs membres de ces groupements peuvent alors devenir membres de la Fédération pour bénéficier des services qu'elle propose.

La Fédération a un rôle statutaire dans l'organisation des activités apicoles au niveau du département, et est en contact avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et la région Grand-Est.

La fédération est en contact avec les structures apicoles nationales (UNAF, FNOSAD), régionales (ADA grand-est, FRAGE, Confédération Alsace, Fédé68), départementales (GDSA). Elle est également en contact avec d'autres fédérations, en particulier celle des arboriculteurs (UFAAM) au niveau de la CEA et du département.

La Fédération est l'interlocuteur officiel représentant les apiculteurs auprès de la préfecture pour les actions officielles qui touchent ou impliquent l'apiculture. C'est par exemple le cas du plan de lutte départemental contre le frelon asiatique. Dans ce cadre, la Fédération anime le groupe pilote (avec le GDSA) au sein du comité de pilotage de la lutte contre le frelon mis en place par la préfecture.

La Fédération fait partie des instances de la FRAGE, de la Confédération d'Alsace et de l'UFAAM.

Les missions de la Fédération.

La Fédération fait la promotion de l'apiculture, dans une approche de préservation de la biodiversité, de diffusion des techniques apicoles et de leur évolution.

La Fédération relaye aux groupements et aux membres les informations techniques, administratives, sanitaires qui concernent l'apiculture.

La fédération peut proposer la mutualisation de moyens pour accompagner les groupements et les membres dans leurs activités apicoles. Par exemple : achats groupés, assurances, abonnements, mise à disposition d'outils, etc.

La Fédération anime des actions collectives qui impliquent les groupements et les membres (comme par exemple le cas de la lutte contre le frelon asiatique).

La Fédération participe à la communication auprès des médias des sujets et informations qui concernent l'apiculture.

Services proposés par la Fédération.

La Fédération propose des services aux groupements fédérés et aux apiculteurs de ces groupements qui ont adhéré individuellement à la Fédération.

Les services relais

La Fédération propose de centraliser les adhésions à des services qui sont rendus par d'autres organismes afin de mutualiser les demandes et faciliter leur gestion par les groupements. Cela permet, entre autres, de bénéficier de tarifs réduits du fait de la mutualisation.

Les adhésions aux autres organismes apicoles qui sont incluses dans la cotisation payée à la Fédération (14€ au total) :

- UNAF (1,5€ inclus dans les 14€)
- FRAGE (1,1€ inclus dans les 14€)
- Confédération Alsace (3€ inclus dans les 14€)

Les services auxquels il est possible de souscrire ou d'accéder avec les adhésions incluses dans la cotisation payée à la Fédération :

- UNAF : assurance apicole, eco-taxe, protection juridique, abonnement au magazine Abeilles et Fleurs à tarif préférentiel
- FRAGE : subventions régionale des groupements pour des activités de formation, rucher école, miellerie, élevage de reines, communication, etc.
- Confédération Alsace : concours des miels, formation des dégustateurs, formation des moniteurs apicoles, aide à la constitution de dossiers et financement de formations spécifiques
- UFAAM : abonnement au magazine Fruits et Abeilles à tarif préférentiel

Les services propres à la Fédération.

Dans le cadre de ses rôles et ses missions, la Fédération assure directement un ensemble de services à destination des groupements et des apiculteurs de ces groupements qui ont adhéré individuellement à la Fédération.

Site Internet.

Relaye aux groupements et aux membres les informations techniques, administratives, sanitaires qui concernent l'apiculture.

À quoi sert la Fédé ?

Evol'abeilles.

Outil qui accompagne et facilite le travail des trésoriers (plus largement des responsables) des groupements pour l'adhésion de leurs membres à la Fédération et à la souscription aux services proposés (services relais et services propres).

Achats groupés.

Organisation d'achats mutualisés pour les groupements. Par exemple achat de pièges.

Informations statutaires.

Informations à destination des responsables des groupements. AG et Journée des Présidents, en complément des communications courantes (courriels, publications sur le site Internet).

Subventions.

Accompagnement financier des actions organisées par la Fédération avec les groupements. Minoration du coût des prestations et matériels mis à disposition des groupements par la Fédération.

Groupes de travail.

Identification de sujets et mise en œuvre de groupes de travail avec les groupements.

Un exemple en 2026 a été la lutte contre le frelon asiatique avec la mise en place et la gestion du TecFA67

Balances connectées.

Pour permettre aux adhérents de suivre les miellées du département sans se déplacer, la Fédération rend consultables gratuitement les relevés des balances installées par les groupements sous des ruches témoins. Rendez-vous dans la rubrique « Les balances » de la page d'accueil, sur une plateforme externe (Optibee).

Formation.

Identification de sujets et mise en œuvre avec les groupements.

Un exemple en 2026 a été la formation à la télémétrie pour la recherche de nids de frelons.

ANNEXES

Interlocuteurs institutionnels de la Fédération

Préfecture :

- DDT67 : Direction départementale des territoire
- Comité de pilotage lutte frelon asiatique
    - Alsace Nature
    - Conservatoire des espaces naturels d'Alsace
    - Association des maires du Bas-Rhin
    - CAA : Chambre d'agriculture d'Alsace
    - DDPP : direction départementale de protection des populations
    - SRAL : service régional de l'alimentation (du grand est)
    - DREAL direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
    - ARS : agence régionale de santé
    - BV : Brigade verte d'alsace
    - SDIS : service d'incendie et de secours

Région.

- Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)
- Région Grand Est

Collectivités locales

Contacts des groupements pour les actions de terrain dans le cadre de TecFA67 (lutte contre le frelon)

- PETR : Pole équilibre territorial et rural
- EMS
- Com-Com
- Mairies

Interlocuteurs commerciaux

- Groupama
- Crédit mutuel
- Icko
- BeeVital
- Robor

À quoi sert la Fédé ?

Interlocuteurs Médias.

- Fruits et abeilles
- DNA
- L'Apiculteur Alsacien
- FR3, Ici Alsace
- Revue UNAF

Interlocuteurs, structures apicoles et autres structures professionnelles.

- UNAF
- SNA
- ADA grand-est
- FRAGE
- Confédération Alsace
- Fédération 68
- FNOSAD
- GDSA
- Arboriculteurs. UFAAM